



## Politique sur les congés de cotisation professionnelle

### 1. INTRODUCTION

Un membre qui n'exerce pas sa profession en raison d'un congé parental ou de maladie peut faire une demande de congé de cotisation professionnelle à l'Ordre sous certaines conditions.

### 2. TERMINOLOGIE

CGE : comité de gouvernance et d'éthique

### 3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Une demande de congé de cotisation peut être présentée par un membre qui prévoit ou dont la conjointe prévoit donner naissance ou qui a donné naissance à un enfant ou par un membre qui n'est pas en mesure d'exercer sa profession pour une raison médicale.

### 4. RÈGLES D'APPLICATION

4.1 La présente politique s'applique de la même façon en cas d'adoption, avec les adaptations nécessaires.

4.2 Une demande de congé de cotisation professionnelle peut être adressée à l'Ordre par tout membre de l'Ordre qui prévoit ou dont la conjointe prévoit donner naissance ou qui a donné naissance à un enfant, aux conditions suivantes :

4.2.1 le membre s'engage durant la période visée par le congé à ne pas exercer sa profession autrement que par le maintien de son inscription au tableau de l'Ordre et par l'exercice de son droit de conserver l'ensemble de ses dossiers, le cas échéant;

4.2.2 le congé couvre une période d'au plus douze mois à compter de la naissance ou débutant dans les trois mois précédant la date prévue de l'accouchement;

4.2.3 le membre motive sa demande par un acte de naissance, une déclaration du médecin traitant ou une attestation d'une autorité gouvernementale compétente.

- 4.3 Une demande de congé de cotisation professionnelle peut être adressée à l'Ordre par tout membre de l'Ordre qui, pour une raison médicale, n'est pas en mesure d'exercer sa profession, aux conditions suivantes :
- 4.3.1 le membre s'engage durant la période visée par le congé à ne pas exercer sa profession autrement que par le maintien de son inscription au tableau de l'Ordre et par l'exercice de son droit de conserver l'ensemble de ses dossiers, le cas échéant;
  - 4.3.2 le membre motive sa demande par un certificat médical attestant de son incapacité à exercer sa profession.
- 4.4 Le secrétariat de l'Ordre est autorisé à appliquer la présente politique et à accorder le congé demandé s'il est justifié. Dans le cas d'un refus, le secrétariat de l'Ordre informe le membre de son droit de demander la révision de la décision par le comité d'appel. Le membre dispose d'un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis pour se prévaloir de ce droit.
- 4.5 Le calcul de tout congé de cotisation est établi au prorata du nombre de mois à courir, à partir du mois suivant celui où la demande est accordée. Le secrétariat de l'Ordre s'engage à faire connaître sa décision au membre dans les 30 jours de la réception à l'Ordre de sa demande dûment documentée.
- 4.6 La présente politique ne vise que la cotisation annuelle générale. Elle ne s'applique pas aux cotisations spéciales, ni à la cotisation versée à l'Office des professions du Québec, ni à la prime d'assurance responsabilité professionnelle. Dans ce dernier cas, en accord avec l'assureur de l'Ordre, si un membre se voit accorder un congé de cotisation pour un exercice entier (soit 12 mois d'avril à mars), il n'a pas à payer la prime d'assurance responsabilité professionnelle et restera couvert pour les mandats professionnels exécutés durant les exercices où il avait cotisé. Par ailleurs, toujours en accord avec l'assureur, tout membre dont le congé de cotisation expire après la mi-année (soit après le 30 septembre) paye la moitié de la prime d'assurance responsabilité professionnelle quel que soit le nombre de

mois restant dans l'exercice en cours. Dans le cas d'un congé se terminant entre avril et septembre, le membre paye la totalité de la prime annuelle.

## **5. REDDITION DE COMPTES**

Les statistiques figurent au rapport annuel.

## **6. RESPONSABILITÉS**

### **6.1 Élaboration**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre d'élaborer la présente Politique sur les congés de cotisation professionnelle.

### **6.2 Communication**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre de communiquer et d'expliquer la présente politique aux personnes concernées.

### **6.3 Publication**

Il incombe à la direction générale de voir à la publication de la présente politique dans la Zone membres du site Web de l'Ordre.

### **6.4 Mise en œuvre**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre de voir à la mise en œuvre de la présente politique.

### **6.5 Évaluation**

Il incombe à la direction générale d'évaluer la pertinence de la présente politique.

### **6.6 Révision**

Il incombe au secrétariat de l'Ordre de voir à la révision de la présente politique en temps et lieu.

## **7. FRÉQUENCE DE RÉVISION**

Au besoin.

## 8. ANNEXES

Annexe I : Formulaire de demande de congé de cotisation pour congé parental

Annexe II : Formulaire de demande de congé de cotisation pour raison médicale

## 9. HISTORIQUE

**Auteur :** Ordre des traducteurs,  
terminologues et interprètes agréés du  
Québec

**Résolution :** CA 2021/2022-186.10

**Lois et règlements connexes :**

**Politiques connexes :**

**Adoptée le :** 25 novembre 2021

**Révisée le :** juin 2021

**En vigueur le :** 25 novembre 2021

**Remplace :** Version révisée le 25 janvier 2017  
et adoptée le 29 octobre 2014



## ANNEXE I

Numéro de membre \_\_\_\_\_

### Demande de congé de cotisation pour congé parental

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, demande à l'Ordre de m'accorder un congé de cotisation pour congé parental pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Durant cette période, je m'engage envers l'Ordre à ne pas exercer les activités professionnelles relatives à ma profession et prévues à l'article 37t du Code des professions autrement que par le maintien de mon inscription au tableau de l'Ordre et par l'exercice de mon droit de conserver l'ensemble de mes dossiers, le cas échéant.

Signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Veillez joindre à votre demande l'une des pièces justificatives suivantes :

- Copie de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie de la déclaration du médecin traitant
- Copie du jugement d'adoption
- Autre (préciser) \_\_\_\_\_



## ANNEXE II

Numéro de membre \_\_\_\_\_

### Demande de congé de cotisation pour raison médicale

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, demande à l'Ordre de m'accorder un congé de cotisation pour raison médicale pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Durant cette période, je m'engage envers l'Ordre à ne pas exercer les activités professionnelles relatives à ma profession et prévues à l'article 37t du Code des professions autrement que par le maintien de mon inscription au tableau de l'Ordre et par l'exercice de mon droit de conserver l'ensemble de mes dossiers, le cas échéant.

Signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Veuillez joindre à votre demande l'une des pièces justificatives suivantes :

- Copie de la déclaration du médecin traitant
- Autre (préciser) \_\_\_\_\_